



1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 30 ET 31 MARS

N° 2017/O1/016

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR le Dr René CORDOLIANI
AU NOM DU GROUPE « FRONT NATIONAL »**

OBJET : Services d'incendie et secours.

Monsieur le conseiller,

Votre question me donne l'occasion de rendre à nouveau un hommage appuyé aux sapeurs-pompiers qui, avec courage et abnégation, se sont engagés il y a quelques jours contre le violent incendie de Bastelica, et de souhaiter à ceux qui y ont été blessés un prompt et total rétablissement.

La prévention, la protection et la lutte contre les incendies représentent en Corse, pour l'action publique, un enjeu et un défi majeurs, de par la nature du couvert végétal, la configuration du relief et les données climatiques. Le fléau du feu a anéanti des dizaines de milliers d'hectares de forêt, érodé les sols sur de vastes étendues jusqu'à faire disparaître toute végétation, et malheureusement il a aussi détruit des vies humaines.

Grâce aux efforts engagés pour prévenir les incendies, les détecter plus rapidement, les combattre dans de meilleures conditions, grâce aussi à l'admirable engagement des soldats du feu, grâce à la reconquête progressive et largement inachevée des espaces agricoles et forestiers, le fléau du feu recule, mais la victoire n'est jamais acquise : un incendie peut anéantir, en quelques heures, le fruit d'années de travail. Ce qui s'est passé l'été dernier dans la Conca d'Oru nous l'a montré.

C'est aussi à d'autres périls et d'autres catastrophes que nous sommes aujourd'hui confrontés, à cause des changements profonds que l'inconscience et la voracité des hommes ont entraînés dans le climat de la planète. Les intempéries, avec leur cortège sinistre de personnes emportées par les flots, de routes effondrées et de ponts détruits, de villages coupés du monde et de terres pour longtemps dégradées, ne nous ont guère épargnés ces temps derniers : ils ne nous épargneront pas davantage demain. Et, là encore, ce sont vers les mêmes services de secours qu'il a fallu et qu'il faudra encore nous tourner.

Ce contexte d'ensemble implique une réflexion globale, et sans doute une réorganisation d'ensemble pour faire face aux risques majeurs, y compris d'ordre naturel.

C'est un des sujets que j'ai proposé d'aborder dans le cadre des travaux préparatoires à l'entrée en vigueur de la nouvelle Collectivité de Corse.

Plus spécifiquement encore, **le conseil exécutif est-il très attentif au devenir des services d'incendie et de secours dont la mission est plus que jamais essentielle.**

De par leur rattachement aux deux départements, ils ne pouvaient pas ne pas être impactés par la réforme de l'organisation territoriale. Ils seront donc rattachés à la future collectivité de Corse et perdront leur appellation départementale.

Mais, eu égard à la nécessité de travailler de façon concertée et approfondie avec les deux SDIS, leur direction et leurs personnels à la mise en place du nouvel outil, le choix a été fait dans un premier temps de conserver les deux structures, celle de la Corse-du-Sud et celle de la Haute-Corse, par référence aux deux circonscriptions administratives de l'Etat qui demeureront en place, d'autant que ces services resteront pour l'instant, au plan opérationnel, sous l'autorité des préfets.

L'ordonnance institutionnelle du 21 novembre 2016 définit donc le mode de gouvernance et les modalités de leur financement.

Comme dans le droit commun, possibilité sera donnée aux deux structures de créer un établissement public commun qui pourra prendre en charge et mutualiser certaines dépenses, certains équipements ou actions de formation, premier pas vers ce qui est à notre avis, un point d'aboutissement logique : l'unification de la structure.

Dans un premier temps, et concomitamment au processus de mise en place de l'Epidis chargé de la gestion, des grandes fonctions support, il conviendra également de travailler à la mise en cohérence des différents documents qui structurent l'action des SDIS.

Notamment les SDARC (schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques) et leurs corollaires que sont les règlements opérationnels d'incendie et de secours, les plans d'équipement ou de gestion des effectifs.

Les réponses apportées peuvent en effet varier aujourd'hui entre le SDIS 2A et le SDIS 2B : gardes postées ou astreintes, niveau d'armement des engins et composition du parc automobile, niveau de réponse face à certains risques, politique de couverture des risques).

Les personnels sont bien sûr concernés au premier chef par ces questions et nous ont d'ores et déjà fait part de leur volonté de mettre en place des instances de concertation pour traiter ces questions.

Il conviendra également de faire un point sur les questions budgétaires et immobilières.

Une réunion de travail est prévue avec le président du conseil départemental de la Haute-Corse, également président du SDIS, ainsi que le président du conseil départemental de la Corse-du-Sud, et le président du SDIS pour une première réunion d'échanges, afin d'établir un état des lieux et définir une méthode et un calendrier de travail. Dans le respect des deux collectivités et de tous les acteurs de terrain, nous engagerons ainsi une œuvre commune permettant au prochain conseil Exécutif de connaître au mieux l'organisation des services, leur financement, leurs moyens matériels, leurs besoins – notamment en formation – et leurs attentes.

Pour ce qui concerne plus spécialement la question de **la prévention des incendies**, sachez que là encore, dans le cadre de la préparation de la collectivité de Corse, a été mis en place un groupe de travail commun aux trois collectivités qui a pour objectif de créer les conditions favorables à l'accomplissement **sans aucune rupture** des missions de service public au cours des premiers mois de la fusion. C'est d'ailleurs là l'objectif commun qui nous guide dans tous les domaines impactés par cette fusion.

Là comme ailleurs, nous nous sommes donc donnés les moyens de réussir l'entrée en vigueur de nouvelle Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018.

Je vous remercie.